



## Comité National de l'Action Sociale du 29 octobre 2024

L'alliance CFDT/CFTC a participé le 29 octobre 2024 au Comité National de l'Action Sociale. Ce CNAS avait pour objectif de dresser un bilan de la réforme de l'action sociale et des nouvelles prestations mises en place.

### Le réseau de l'action sociale

Depuis fin 2022, le réseau de l'action sociale a été réorganisé avec la mise en place d'un échelon régional sans remettre en cause du principe d'une action sociale délivrée au niveau départemental, avec un délégué de proximité pour chaque département et la dotation d'une enveloppe de crédits dédiés aux actions décidées en CDAS.

Aujourd'hui, l'effectif est stabilisé à :

- 12 emplois de responsable régional, 3 emplois d'adjoint au responsable régional (en Île-de-France, Auvergne Rhône-Alpes et Nouvelle Aquitaine) et 1 emploi de coordinateur pour l'Outre-Mer équivalent à 15,5 ETP.
- 142,5 ETP de délégués.

Le bilan de la mise en place de cette réorganisation est plutôt mitigé suivant les régions avec une difficulté avérée pour l'Outre-Mer. En 2024, le secrétariat général a proposé des formations pour tous les acteurs de l'action sociale. Les responsables régionaux et la coordinatrice se réunissent chaque mois.

### Bilan des nouvelles prestations mises en place

#### Le chèque Sport Finances

Cette prestation est

- ouverte sous conditions de ressources aux agents du MINEFI parents d'enfants âgés de 12 à 17 ans ;
- sous forme de Chèque sport destiné à couvrir les dépenses liées aux activités physiques et sportives (cours, licence, stage, etc.) ;
- avec deux tranches de 50 et 80 euros par enfant.

Depuis la mise en place de ce dispositif au 1<sup>er</sup> septembre 2023, ce sont 5287 demandes qui ont été satisfaites.



### **Le chèque Famille Finances**

Cette prestation fait suite à une évolution du dispositif CESU 6-12 ans. Elle s'appuie autour de 3 axes :

- une extension du bénéfice jusqu'aux 14 ans révolus de l'enfant ;
- jusqu'à 17 ans pour les familles monoparentales ou pour les enfants en situation de handicap ;
- une revalorisation du barème de ressources de 5 %.

Cette prestation est versée sous conditions de ressources à hauteur de 200, 300 ou 400 € par enfant et par année civile. Une majoration est attribuée aux familles monoparentales ou ayant un enfant en situation de handicap. L'élargissement du dispositif a entraîné une augmentation significative d'environ 1000 dossiers supplémentaires de demandes du chèque Famille Finances.

### **L'aide à la parentalité en Outre mer**

Face aux difficultés rencontrées pour l'utilisation du CESU 6-12 ans, les territoires ultra-marins bénéficient d'un dispositif spécifique : l'aide à la parentalité en Outre mer. Cette aide se substitue au chèque Famille Finances.

Elle est attribuée sous conditions de ressources, directement aux agents, sur facture, pour financer les dépenses de garde ou de soutien scolaire de leur(s) enfant(s) âgés de 6 à 14 ans révolus (17 ans révolus pour les enfants de famille monoparentale ou en situation de handicap), dans la limite de 500 € par an et par enfant.

Depuis son déploiement, le succès de cette aide est à souligner avec une hausse de 145 % des demandes.

### **Accompagnement des agents mobilisés pour les JOP**

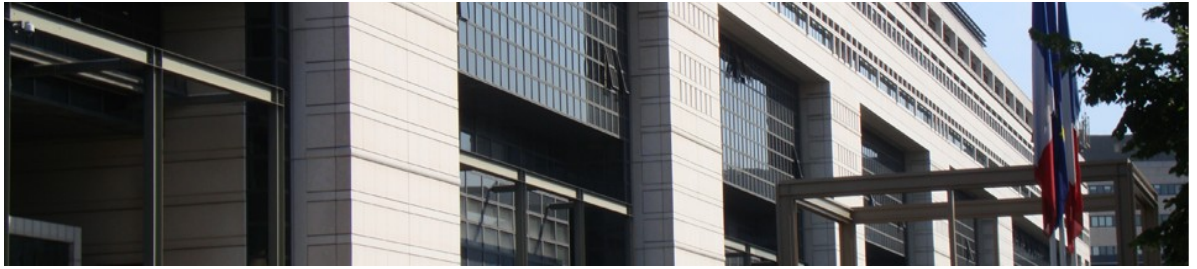
Dans le cadre des JOP, le secrétariat général avait mis en place diverses aides pour accompagner les agents dans la recherche de solutions de garde ou de loisirs pour leurs enfants.

Les agents ont privilégié des solutions internes pour la garde de leurs enfants en bas âge et les besoins de places en crèche s'est révélé résiduel.

L'EPAF avait calibré son offre d'accueil des enfants en centre de vacances pour faire face à une augmentation des demandes.

Un CESU spécial JOP sans conditions de ressources a été instauré. D'un montant de 200 € pour les couples ou de 350 € pour les familles monoparentales, il peut se cumuler avec le CESU de droit commun. Une aide ministérielle exceptionnelle a été versée aux douaniers mobilisés en Polynésie en remplacement du CESU spécial JOP.

L'ALPAF avait réservé 80 logements pour accueillir les douaniers mobilisés sur Paris pour une utilisation effective de 23 logements, les autres ayant pu être redéployés pour d'autres besoins.



## Colonies de vacances 2024

L'EPAF propose directement ou par le biais de prestataires 242 séjours enfants chaque été. En raison des JOP, l'organisation a largement été modifiée avec des points de rassemblement disséminés sur l'ensemble du territoire. Sur l'ensemble des colonies organisées à l'été 2024, trois d'entre elles ont fait l'objet de signalements d'incidents. L'EPAF a réagi rapidement pour trouver des solutions aux problèmes rencontrés dans ces colonies. Au final, la note globale des retours est très bonne.

## Fédération d'Action Sociale Finances

Cette nouvelle fédération créée en mai 2023 regroupe les trois opérateurs de droit exclusif : ALPAF, AGRAF, EPAF. L'objet de la Fédération d'Action Sociale Finances est le développement de l'action sociale, en renforçant la coopération et la coordination des opérateurs. Rapidement, la fédération s'est déplacée dans les ENFIP (Lyon, Clermont-Ferrand, Noisy, Noisiel) pour y promouvoir l'action sociale.

La Fédération d'Action Sociale Finances va engager un diagnostic au premier semestre 2025 avec pour axes de réflexion majeurs :

- le renforcement de la qualité du service pour les bénéficiaires de l'action sociale ;
- l'amélioration du parcours usager ;
- la conduite d'une politique de communication commune à destination des bénéficiaires ;
- la promotion du partage d'expériences entre les opérateurs pour accroître la qualité des prestations sociales ;
- le développement de la coordination, des projets communs et du partage des ressources entre opérateurs ;
- le respect des engagements en matière de développement durable et d'achats socialement responsables ;
- la conduite d'une réflexion sur le rapprochement des fonctions supports des opérateurs.

## Questions diverses

**L'alliance CFDT/CFTC** est revenue sur la subvention accordée pour la restauration collective des agents de la DGCCRF travaillant dans les DDI qui ont été exclus des revalorisations prévues. Le secrétariat général commandera un bilan sur le sujet.

**Pour l'alliance CFDT/CFTC, les nouvelles prestations (chèque Sport Finances, chèque Famille Finances, l'aide à la parentalité en Outre mer) sont une véritable avancée et participent à l'attractivité de notre ministère. L'alliance CFDT/CFTC reste attentive à la mise en place et au développement du nouveau réseau de l'action sociale et de la nouvelle fédération de l'action sociale finances. Notre alliance attend une amélioration de l'action sociale pour tous les agents, actifs ou retraités.**